

LIFE III, instrument financier pour l'environnement: prolongation au 31 décembre 2006

2003/0260(COD) - 08/03/2004

La commission a adopté le rapport de sa présidente, Mme Caroline JACKSON (PPE-DE, UK), qui modifie la proposition en première lecture de la procédure de codécision: - en cas d'acquisition de terres par des entités privées à l'aide de fonds LIFE, la propriété de ces terres devrait être transférée à une collectivité de droit public si ces entités sont incapables de satisfaire les objectifs du règlement LIFE; - afin d'éviter les risques de double financement, comme mis en évidence par la Cour des comptes dans son rapport spécial sur la gestion financière de LIFE II, la Commission devrait veiller à ce que l'attention des candidats soit attirée sur le fait qu'ils ne peuvent cumuler les concours financiers de différentes sources communautaires. La Commission devrait aussi mettre en place des mécanismes de contrôle interne; - alors que la Commission propose que l'enveloppe financière pour la mise en œuvre de la prolongation, pour la période 2005-2006 soit établie à 317,2 millions d'euros, la commission propose d'élever cette somme à 354 millions, afin de garantir des fonds suffisants pour les projets LIFE au sein des pays adhérents; - la Commission devrait soumettre son rapport d'évaluation au plus tard le 30 septembre 2005, plutôt que le 30 septembre 2006 comme proposé, ainsi qu'une proposition pour une éventuelle prolongation du programme si nécessaire ou une formule de remplacement concernant un instrument financier dans le domaine de l'environnement, à mettre en œuvre à partir de 2007. En outre, le Parlement et le Conseil devraient prendre leur décision, au plus tard le 1^{er} juillet 2006, sur ces propositions. Les députés affirment que ces dispositions garantiront que la Commission annonce ses intentions dans le contexte de la procédure budgétaire de 2006 et permettront que le Parlement soit informé au sujet d'une éventuelle prolongation du programme dans le contexte des négociations relatives aux nouvelles perspectives financières; - enfin, la Commission devrait veiller à ce que les résultats de tous les projets financés soient diffusés dans le grand public et publier chaque année une liste complète des projets financés, assortie d'une description succincte et d'un récapitulatif des fonds alloués dans chaque cas.